

CONTRAT TERRITORIAL PLURI-ANNUEL
ANTENNE CNAM DE NIORT
2020 - 2022

Entre :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) 140 Rue des Equarts, 79000 Niort, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérôme Baloge,
- Le Conservatoire national des arts et métiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, 292 rue Saint Martin – 75003 Paris, représenté par son Administrateur Général en exercice Monsieur Olivier FARON, ci-après désigné « le Cnam »,
- L'AG Cnam Nouvelle-Aquitaine, 351 cours de la Libération – Bâtiment A 4 – 6^{ème} étage, représentée par son Président en exercice, Monsieur Daniel Charbonnel.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Le Cnam est l'opérateur public de référence de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie dans un objectif de promotion sociale. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Ses missions sont : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Présent sur l'ensemble des régions françaises, métropolitaines et ultra-marines, le Cnam dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services partout, il contribue à l'aménagement du territoire et à l'accès de tous à la formation.

Afin d'amplifier la dynamique initiée au bénéfice des villes moyennes, le Cnam a mis en place un programme « Au Cœur des Territoires », labellisé Action Cœur de Ville¹. Ce programme permet de prendre en compte de manière concrète la diversité des territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité. Le Cnam propose via ce programme un plan de développement de lieux d'accès à la formation dans les villes moyennes (entre 10 000 et 100 000 habitants).

L'objectif est de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces zones éloignées des centres urbains, universitaires et métropolitains. «Au Cœur des Territoires» représente en outre la promesse

¹ Une convention partenariale triennale « Au cœur des territoires » entre le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Cnam a été signée le 1^{er} avril 2019 par la ministre Jacqueline Gourault ainsi que l'administrateur général du CNAM Olivier Faron. Cette convention donne un accès privilégié aux villes ACV au programme « Au cœur des territoires » du Cnam, et leur permet d'inscrire dans leur convention ACV une ou plusieurs actions de création ou de développement d'une offre de formation d'enseignement supérieur, et de mobiliser ainsi les financements adéquats.

de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la loi «Liberté de choisir son avenir professionnel».

Forts de cela et dans la continuité d'une relation de confiance déjà construite (Licence Générale en Ressources Humaines, Ingénieur Big Data et Intelligence Artificielle, offre de cours dans le cadre de la Promotion Sociale), la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Cnam Nouvelle-Aquitaine se sont rapprochés afin d'amplifier la dynamique d'implantation du Cnam au cœur de l'agglomération.

Ceci précisé,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

S'appuyant sur une relation de confiance forte entre le Cnam et la Communauté d'Agglomération du Niortais, cette convention a pour objet de définir le cadre général d'accompagnement du projet de développement du Cnam sur le territoire de la CAN.

Sont jointes les annexes suivantes :

- annexe 1 : le plan de développement de l'antenne Cnam 2020-2022 ;
- annexe 2 : le tableau de modélisation financière afférant aux différentes actions prévues ;
- annexe 3 : la demande de fonds au titre de l'année 2020.

Article 2 : Objectifs

Ambitions :

Ambition 0 : Définir un projet d'implantation pérenne du Cnam sur le territoire niortais au service du développement économique

Ambition 1 : Accompagner les mutations socioéconomiques

Ambition 2 : S'inscrire dans la dynamique régionale de l'ESR

Ambition 3 (2021-2022) : Consolider et développer une offre de formation performante et attractive

Actions :

- Action 1 : Chefferie de projet : coordination générale du plan de développement de l'antenne Cnam de Niort
- Action 2 : Déployer les dispositifs ARDAN – Action Régionale pour le Développement d'Activité Nouvelle
- Action 3 : Renforcer l'accès aux formations hors temps de travail du Cnam pour favoriser la promotion sociale des actifs et leurs montées en qualifications.
- Action 4 : Participation du Cnam dans les instances de gouvernance du SLESRI de la CAN et participation de la CAN dans les instances de gouvernance du Cnam en Nouvelle-Aquitaine.
- Action 5 (2021-2022) : Proposer une formation Bac + 1 numérique dédiée aux bacheliers professionnels
- Action 6 (2021-2022) : Proposer un titre RNCP de niveau 5 Chargé d'accompagnement social et professionnel en apprentissage

Article 3 : Engagements des parties

Article 3.1 : Engagements communs

Les signataires s'engagent dans un processus d'accompagnement du développement de l'antenne Cnam de Niort.

Article 3.2 : Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais

La collectivité s'engage à :

- Inclure le Centre Cnam Nouvelle-Aquitaine dans les instances de pilotage de l'ESR du territoire ;
- Participer au comité d'orientation des antennes Cnam ;
- Mettre à disposition du Cnam des locaux ;
- Favoriser le lancement des actions :
 - En facilitant et en organisant des mises en relation avec les entreprises du territoire, les partenaires du développement économique et ceux de l'emploi/formation ;
 - En facilitant et en organisant la mise en contact avec tous les acteurs de l'enseignement et à l'identification d'enseignants et de tuteurs ;
 - En venant en appui à la communication de l'offre de services Cnam (co-organisation d'évènements, diffusion sur les réseaux sociaux...);

Article 3.3 : Engagements du Cnam Etablissement Public

Dans le cadre de sa stratégie de développement au plus près des territoires, pour une formation partout et pour tous, et dans la droite ligne de son contrat quinquennal 2019-2023, le Cnam s'engage à :

- Poursuivre la conception d'une offre de formation, en lien avec les besoins des territoires ;
- Apporter un appui institutionnel au développement de l'antenne du centre Cnam Nouvelle-Aquitaine sur le département de la Charente ;
- Accompagner le centre Cnam Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre du programme "Au cœur des territoires" ;
- Engager une recherche-action sur la mise en place d'une nouvelle génération de centre de formation et son inscription dans les écosystèmes locaux ;

Article 3.4 : Engagements du Centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine

Le Centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- Organiser et assurer la mise en œuvre des formations et actions décrites dans l'article 2 ;
- Recruter les équipes enseignantes dans le respect des critères d'agrément et de qualité du Cnam ;
- Assurer le conventionnement avec les partenaires associés aux différentes actions ;
- Mettre en œuvre les démarches commerciales pour le recrutement des élèves-antennes

079-200041317-20200928-C32-09-2020-DE
Date de transmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

- Rechercher les solutions financières pour sécuriser le modèle économique de chaque action et en assurer autant que possible leur pérennité ;
- Mettre en place un comité d'orientation des antennes ;
- Participer aux instances de gouvernance de l'ESR du territoire.

Article 4 : Comité d'orientation et d'évaluation des antennes

Article 4.1 Composition et fonctionnement du comité d'orientation et d'évaluation

Le comité d'orientation sera composé des partenaires suivants : la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Cnam Etablissement Public, le Cnam Nouvelle-Aquitaine.

Il se réunira deux fois par an.

Article 4.2 Rôle du comité de pilotage et d'évaluation

Le comité d'orientation évalue les activités des antennes sur la base d'un rapport annuel transmis par le Cnam Nouvelle-Aquitaine et ajuste si nécessaire les orientations stratégiques des antennes en fonction des éventuelles évolutions du diagnostic territorial.

Article 5 : Communication

Chaque partenaire peut, après avoir recueilli l'accord écrit de l'autre partenaire, indiquer le nom et le logo de ce dernier dans les supports de communications concernant toute action relevant de ce partenariat. Les éléments visuels du Cnam doivent être utilisés dans le respect de la charte graphique fournie par l'établissement et en accord avec la Direction de la communication du Cnam.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est établie pour une durée d'un an. Elle est reconductible par accord exprès notifié par chaque partie à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception six mois avant son échéance.

Article 6 bis : Avenant modifiant la convention en cours d'exercice

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties et faire l'objet d'un avenant. Les modifications apportées à la convention prennent effet dès la signature de l'avenant, sauf disposition contraire des parties.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois. En cas de force majeure, la durée du préavis peut être réduite d'un commun accord entre les parties.

Article 8 : Attribution de juridiction

Les parties s'engagent à résoudre, autant que faire se peut, à l'amiable, tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de persistance du litige, celui-ci sera soumis au tribunal administratif compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais, Jérôme BALOGE, Date et signature	Pour Le Conservatoire national des arts et métiers, Olivier FARON, administrateur général, Date et signature	Pour le Cnam Nouvelle-Aquitaine, Daniel CHARBONNEL, président de l'Association de Gestion Cnam Nouvelle-Aquitaine Date et signature
--	--	---